

La Fronde / directrice
Marguerite Durand

I . La Fronde / directrice Marguerite Durand. 1902-06-26.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

Aujourd'hui à midi aura lieu un service solennel à la cathédrale de Saint-Paul pour célébrer le centenaire de la naissance de Louis XVIII.

Les journaux anglais... Ils sont unanimes à louer le courage dont le souverain a fait preuve en surmontant ses souffrances jusqu'au dernier moment.

Le Daily Telegraph dit que, vu le temps qui doit s'écouler avant que le malade soit hors de danger, il est impossible qu'aucune cérémonie publique, même très restreinte, ait lieu, comme l'on avait suggéré quelques semaines.

Le Daily Chronicle dit que l'ajournement du couronnement est l'événement le plus fâcheux qui puisse arriver à la personne d'un souverain britannique. Le journal ajoute que le peuple anglais et son roi viennent d'éprouver un pénible désappointement, mais qu'ils doivent le supporter avec calme et résignation en attendant les circonstances propices.

On retrouve la même note dans tous les journaux de ce matin. Ils se désolent de la déception infligée à la nation, découverte accompagnée d'un véritable désastre financier, ils exhortent chacun à supporter cette épreuve avec courage et à ne penser qu'à la prompt guérison du roi.

Le Président de la République a fait porter à l'ambassade d'Angleterre à Paris l'expression de sa sympathie et de sa sollicitude pour la santé du roi Edouard VII.

M. Cambon, ambassadeur de France à Londres, a été chargé d'une démarche personnelle auprès du gouvernement anglais.

Les nombreux visiteurs se sont rendus à l'ambassade d'Angleterre pour prendre des nouvelles du roi Edouard VII.

Le groupe des députés de Paris réuni hier après-midi, a décidé de demander mardi les renseignements au Conseil général sur la question de l'emprunt départemental et une députation du syndicat des coctiers de la Seine.

Le groupe a constitué ainsi son bureau : présidents : MM. Lorcroy et Georges Berry ; vice-présidents : MM. Braucard et Buisson ; secrétaires : MM. Failliot et Messimy.

Le Conseil général... Les conseillers se sont réunis hier matin à 10 heures pour discuter le projet de loi relatif à la réorganisation des cantons du département de la Seine.

Le Conseil général... Le Conseil général a adopté la proposition de MM. Joseph Veber, Chausse et Bouvier tendant à l'établissement de logements à bon marché sur les terrains de la Grande Loge.

Le banquet de la presse... Hier soir, The Foreign Press Association, de Londres, Association de la Presse étrangère, a offert, dans les salons de la Grande Loge, un banquet aux représentants de la presse internationale.

Le banquet de la presse... Par malheur, la triste nouvelle de la grave maladie du roi avait réouvert un grand nombre d'invités, les vœux étaient nombreux et il y avait dans l'air une inquiétude et une mélancolie que rien ne put dissiper.

Le banquet de la presse... Pendant ce temps, le Conseil s'est occupé d'affaires locales.

Le banquet de la presse... M. V.

A BORD DES SOUS-MARINS... D'après les renseignements fournis par des personnes autorisées, il semble résulter que le commencement d'asphyxie dont avait été victime les trois hommes du Sauro était dû à l'imprudence du sous-palais.

A BORD DES SOUS-MARINS... M. A. MAILLOL (1) a été nommé directeur de la revue Vieillesse.

A BORD DES SOUS-MARINS... M. A. MAILLOL (1) a été nommé directeur de la revue Vieillesse.

A BORD DES SOUS-MARINS... M. A. MAILLOL (1) a été nommé directeur de la revue Vieillesse.

A BORD DES SOUS-MARINS... M. A. MAILLOL (1) a été nommé directeur de la revue Vieillesse.

A BORD DES SOUS-MARINS... M. A. MAILLOL (1) a été nommé directeur de la revue Vieillesse.

A BORD DES SOUS-MARINS... M. A. MAILLOL (1) a été nommé directeur de la revue Vieillesse.

A BORD DES SOUS-MARINS... M. A. MAILLOL (1) a été nommé directeur de la revue Vieillesse.

A BORD DES SOUS-MARINS... M. A. MAILLOL (1) a été nommé directeur de la revue Vieillesse.

A BORD DES SOUS-MARINS... M. A. MAILLOL (1) a été nommé directeur de la revue Vieillesse.

leur précipitation, ils avaient fait mouvoir le ventilateur, dégageant ainsi les gaz délétères qui auraient pu compromettre la sécurité de l'équipe.

Des instructions formelles sont données aux hommes pour qu'ils ne quittent plus leur poste sans ordre, surtout en plongée.

L'émotion qui se produisit parmi les hommes de la station des sous-marins fut telle que le pilote, lors de la dernière sortie du Sauro refusa d'embarquer.

Toute crainte semble aujourd'hui dissipée et c'est ainsi que l'Espéranse a accompli de nuit un essai à la surface, pendant lequel il a rechargé ses accumulateurs.

Un essai de plongée, pendant 2 heures, eut lieu ensuite, et aucun homme ne fut indisposé.

Le Sauro a également procédé à un essai de 8 heures, sans le moindre accident.

ENCRES J. GARDOT DIJON... N'oubliez pas les Plumes, n'oubliez pas.

PÉDAGOGIE... Le certificat d'aptitude pédagogique.

PÉDAGOGIE... M. Floriot donne dans le Volume des renseignements sur la nouvelle législation qui permet aux signataires d'obtenir le C. A. P. X.

PÉDAGOGIE... Le décret du 3 juin 1902 devant entrer immédiatement en vigueur, voici les conditions de l'examen du C. A. P. X. pour 1902.

PÉDAGOGIE... L'article 154 de l'arrêté organique du 18 janvier 1887, modifié par l'arrêté du 27 juillet 1900, laisse dans chaque département, à l'inspecteur d'académie, le soin de fixer la date de l'épreuve écrite.

PÉDAGOGIE... Un autre arrêté, celui du 9 décembre 1901 (voir le Volume, n° 12 de la présente année), prescrit l'épreuve écrite au mois de février, à une date à fixer par l'inspecteur d'académie.

PÉDAGOGIE... Le Conseil d'administration du collège Rollin ne s'est pas réuni depuis 1900, ce qui doit gêner considérablement le service normal des services, il n'était donc pas trop tôt de se décider à fixer la composition de ce conseil d'administration.

PÉDAGOGIE... Le conseil d'administration sera composé de sept membres désignés par le ministre.

PÉDAGOGIE... Le développement de l'enseignement primaire en Hongrie.

PÉDAGOGIE... M. Jules Wlassics, ministre de l'instruction publique, a fait publier un rapport concernant les écoles primaires créées en 1901.

PÉDAGOGIE... Le nombre de écoles primaires est augmenté, l'année dernière, de 105, et celui de classes de 213.

PÉDAGOGIE... Le projet de règlement scolaire.

PÉDAGOGIE... Le Bulletin de la Solidarité publie un projet de règlement pour les écoles de Paris que M. Rigard, instituteur-adjoint, a l'intention de proposer au Conseil départemental de la Seine dont il est membre.

PÉDAGOGIE... Questions soumises à l'entente commune entre directeurs et adjoints.

PÉDAGOGIE... Choix des livres, des cahiers.

PÉDAGOGIE... Choix des compositions.

PÉDAGOGIE... Choix des compositions.

PÉDAGOGIE... Choix des compositions.

PÉDAGOGIE... Choix des compositions.

PÉDAGOGIE... Choix des compositions.

PÉDAGOGIE... Choix des compositions.

PÉDAGOGIE... Choix des compositions.

g) Répartition des élèves dans les différents cours et présentation aux examens.

h) Adoption d'un système de notation conciliant et loyale.

i) Questions soumises à l'initiative du directeur.

1° Réception des élèves. Registre matricule des entrées et des sorties. Inventaire du mobilier. Bibliothèque. Propriété dans l'école. Hygiène scolaire.

2° Direction générale des mouvements d'ensemble de rentrée, sortie, mise en rang récréations.

3° Surveillance de l'exécution des circulaires administratives et des règlements scolaires.

4° Conseils et indications en vue d'une bonne marche des études.

5° Le directeur est l'intermédiaire entre son personnel et les autorités administratives ou municipales et les parents des élèves.

6° Questions soumises à l'initiative de l'adjoint.

1° Sanction disciplinaire définitive dans sa classe.

2° Emploi des procédés qu'il jugera convenables.

3° Choix absolu des devoirs, leçons et exercices pour la quantité et la nature.

4° Obligations de l'adjoint.

5° Suivre le programme et l'emploi du temps adopté (exception possible dans les fortes chaleurs).

6° Tenir le registre d'appel au courant.

7° Ne pas s'occuper de choses étrangères.

8° Ne pas introduire de publications étrangères à l'enseignement.

9° Ne pas recevoir de cadeaux.

10° Ne pas infliger de châtiments corporels.

11° Droits de l'adjoint.

12° L'adjoint aura le droit de connaître immédiatement toute question ou affaire à laquelle il se trouve mêlé, résultant de l'exercice de ses fonctions, et de s'expliquer avec ses parents et les élèves.

13° Le conseil d'administration du collège Rollin ne s'est pas réuni depuis 1900, ce qui doit gêner considérablement le service normal des services, il n'était donc pas trop tôt de se décider à fixer la composition de ce conseil d'administration.

14° Le conseil d'administration sera composé de sept membres désignés par le ministre.

15° Le conseil d'administration sera composé de sept membres désignés par le ministre.

16° Le conseil d'administration sera composé de sept membres désignés par le ministre.

17° Le conseil d'administration sera composé de sept membres désignés par le ministre.

18° Le conseil d'administration sera composé de sept membres désignés par le ministre.

19° Le conseil d'administration sera composé de sept membres désignés par le ministre.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

L'HÉRITAGE FANTÔME... M. Leydel, juge d'instruction chargé de l'affaire Humbert, a interrogé hier M. Parmentier, en présence de M. Lebel et de Tenaas.

lité à l'Angleterre la possibilité de conclure un traité loyal à son avantage; l'Angleterre assésit les offres des Pays-Bas n'est naturellement empressée de faire connaître aux Boers qu'ils n'avaient rien à espérer de l'appui d'un gouvernement étranger, par conséquent la résistance des Africainers de les conduire à aucune modification de l'état des choses sans la participation de l'état qui se qualifie un raisonnement défectueux qu'il est facile de battre en brèche.

Les pro-Boers ont commencé par s'étonner que les Pays-Bas ne présentent aucune initiative pour venir à leur secours. Là-dessus, le docteur Kuiper s'empresse de choisir le moment favorable d'arriver avec sa médiation; c'est donc grâce à ses efforts que l'Angleterre parvient à amener les Boers à se montrer plus accessibles. Loin de l'en féliciter les derniers combattants sud-africains lui envoient par l'intermédiaire de la presse néerlandaise les reproches les plus amers. Cela explique cependant pourquoi dans l'entourage de M. Kruper, on se défendait obstinément d'être parti pour un compte dans la note diplomatique envoyée au nom du gouvernement néerlandais à Londres, où les Néerlandais comprennent fort bien que l'intransigence de leurs nationaux ne servirait à rien; aussi M. Kruper a dû en un sérieux courage en bravant l'impopularité au Transvaal, dans le but de mettre fin à de telles hostilités.

EN ETHIOPIE... Le journal le Djibouti, arrivé hier matin par l'océan, apporte les nouvelles suivantes.

EN ETHIOPIE... L'empereur Ménélik et l'impératrice Taytu sont partis d'Addis-Abeba pour leur résidence nouvelle d'Addis-Halem.

EN ETHIOPIE... L'empereur Ménélik vient d'accorder à la Grande-Bretagne de nouvelles concessions dans les régions aurifères de la région de Chougou, sur les bords de la rivière du Baro.

EN ETHIOPIE... M. Lagarde, ministre de France, est parti le 7 juin d'Addis-Abeba, allant à Hazer où l'on dit qu'il restera quelques jours.

EN ETHIOPIE... Abdoulhakim a été proclamé chef des Galla-Souls dans la place de Hadj-Youssouf.

EN ETHIOPIE... Un redacteur du Djibouti ayant demandé au colonel Harrington quelle était son opinion sur l'établissement des monopoles qui viennent d'être accordés par l'empereur Ménélik, le ministre de la Grande-Bretagne a fait la déclaration suivante.

EN ETHIOPIE... Je suis l'ennemi des monopoles. Je n'ai jamais mis mon influence au service des gens qui ont pu en solliciter et je déclare que ceux qui l'ont obtenu les ont obtenus sans ma volonté. C'est la mon opinion et je ne comprends pas qu'on puisse en avoir une autre.

EN ETHIOPIE... Le conseil d'administration du collège Rollin ne s'est pas réuni depuis 1900, ce qui doit gêner considérablement le service normal des services, il n'était donc pas trop tôt de se décider à fixer la composition de ce conseil d'administration.

EN ETHIOPIE... Le conseil d'administration sera composé de sept membres désignés par le ministre.

EN ETHIOPIE... Le conseil d'administration sera composé de sept membres désignés par le ministre.

EN ETHIOPIE... Le conseil d'administration sera composé de sept membres désignés par le ministre.

EN ETHIOPIE... Le conseil d'administration sera composé de sept membres désignés par le ministre.

EN ETHIOPIE... Le conseil d'administration sera composé de sept membres désignés par le ministre.

EN ETHIOPIE... Le conseil d'administration sera composé de sept membres désignés par le ministre.

EN ETHIOPIE... Le conseil d'administration sera composé de sept membres désignés par le ministre.

EN ETHIOPIE... Le conseil d'administration sera composé de sept membres désignés par le ministre.

EN ETHIOPIE... Le conseil d'administration sera composé de sept membres désignés par le ministre.

EN ETHIOPIE... Le conseil d'administration sera composé de sept membres désignés par le ministre.

EN ETHIOPIE... Le conseil d'administration sera composé de sept membres désignés par le ministre.

EN ETHIOPIE... Le conseil d'administration sera composé de sept membres désignés par le ministre.

EN ETHIOPIE... Le conseil d'administration sera composé de sept membres désignés par le ministre.

EN ETHIOPIE... Le conseil d'administration sera composé de sept membres désignés par le ministre.

EN ETHIOPIE... Le conseil d'administration sera composé de sept membres désignés par le ministre.

EN ETHIOPIE... Le conseil d'administration sera composé de sept membres désignés par le ministre.

EN ETHIOPIE... Le conseil d'administration sera composé de sept membres désignés par le ministre.

EN ETHIOPIE... Le conseil d'administration sera composé de sept membres désignés par le ministre.

NOUVELLES DE L'ETRANGER... AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

AFRIQUE DU SUD... Lord Milner est arrivé à Bloemfontein. La nouvelle constitution de la colonie du fleuve Orange a été promulguée en sa présence.

A TRAVERS L'ART... Sculpture... Mlle Méta Warriek (1) Elle a vingt ans à peine; et il y a déjà plus que des promesses dans ses ouvrages. Mlle Méta Warriek sait s'élever, sait vouloir. Elle ne traduit pas l'impulsion quel aspect des choses, — mais, parmi les aspects les plus caractéristiques, choisit le plus caractéristique. Elle cherche à exposer une extrême acuité d'observation, et, dans l'esprit, la faculté tout intellectuelle de saisir en chaque objet les principes qui formeront son style.

A TRAVERS L'ART... Sculpture... Mlle Méta Warriek (1) Elle a vingt ans à peine; et il y a déjà plus que des promesses dans ses ouvrages. Mlle Méta Warriek sait s'élever, sait vouloir. Elle ne traduit pas l'impulsion quel aspect des choses, — mais, parmi les aspects les plus caractéristiques, choisit le plus caractéristique. Elle cherche à exposer une extrême acuité d'observation, et, dans l'esprit, la faculté tout intellectuelle de saisir en chaque objet les principes qui formeront son style.

A TRAVERS L'ART... Sculpture... Mlle Méta Warriek (1) Elle a vingt ans à peine; et il y a déjà plus que des promesses dans ses ouvrages. Mlle Méta Warriek sait s'élever, sait vouloir. Elle ne traduit pas l'impulsion quel aspect des choses, — mais, parmi les aspects les plus caractéristiques, choisit le plus caractéristique. Elle cherche à exposer une extrême acuité d'observation, et, dans l'esprit, la faculté tout intellectuelle de saisir en chaque objet les principes qui formeront son style.

A TRAVERS L'ART... Sculpture... Mlle Méta Warriek (1) Elle a vingt ans à peine; et il y a déjà plus que des promesses dans ses ouvrages. Mlle Méta Warriek sait s'élever, sait vouloir. Elle ne traduit pas l'impulsion quel aspect des choses, — mais, parmi les aspects les plus caractéristiques, choisit le plus caractéristique. Elle cherche à exposer une extrême acuité d'observation, et, dans l'esprit, la faculté tout intellectuelle de saisir en chaque objet les principes qui formeront son style.

A TRAVERS L'ART... Sculpture... Mlle Méta Warriek (1) Elle a vingt ans à peine; et il y a déjà plus que des promesses dans ses ouvrages. Mlle Méta Warriek sait s'élever, sait vouloir. Elle ne traduit pas l'impulsion quel aspect des choses, — mais, parmi les aspects les plus caractéristiques, choisit le plus caractéristique. Elle cherche à exposer une extrême acuité d'observation, et, dans l'esprit, la faculté tout intellectuelle de saisir en chaque objet les principes qui formeront son style.

A TRAVERS L'ART... Sculpture... Mlle Méta Warriek (1) Elle a vingt ans à peine; et il y a déjà plus que des promesses dans ses ouvrages. Mlle Méta Warriek sait s'élever, sait vouloir. Elle ne traduit pas l'impulsion quel aspect des choses, — mais, parmi les aspects les plus caractéristiques, choisit le plus caractéristique. Elle cherche à exposer